

la création d'une commission sur les prix avant la fin de mars, ou a-t-il décidé que le 1^{er} avril serait mieux choisi pour annoncer sa décision?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je ne prévois pas être à Ottawa le 1^{er} avril, de sorte que je ne procéderai à aucune nomination ce jour-là. J'essaie de faire nommer la commission le plus vite possible, mais quant à savoir si ce sera fait à la fin de mars, c'est une autre histoire.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MUIR (CAPE BRETON-THE SYDNEYS)—LES INEXACTITUDES D'UNE DÉCLARATION DU DÉPUTÉ DE DAVENPORT

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Je veux m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. Je tiens à souligner une chose dont je viens de prendre connaissance. J'ai fait un discours à la Chambre hier. Ensuite le député de Davenport (M. Caccia) a pris la parole. Comme en fait foi la page 7093 du hansard celui-ci a déclaré:

Le député de Cape Breton-The Sydneys (M. Muir) a fait certaines affirmations générales, puis a disparu.

J'aimerais vous dire que j'avais été appelé au téléphone pour une affaire touchant ma circonscription. Je suis demeuré absent de la Chambre pendant quatre minutes environ. De retour j'ai écouté parler le député et ensuite le député de Selkirk. La déclaration du député est tout à fait fautive. A six heures cinq je me suis entretenu avec le solliciteur général d'une question intéressant ma circonscription. Le député de Davenport déforme délibérément les faits. En d'autres termes, il s'est très peu soucié de la vérité.

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

REPRISE DU DÉBAT SUR LA MOTION D'ADOPTION

M. l'Orateur: Le député de Saint-Jean-Est invoque-t-il le Règlement?

M. McGrath: Oui, monsieur l'Orateur, J'avais espéré poser une question à ce sujet au président du Conseil privé en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre.

Voici mon rappel au Règlement. Étant donné le très grave désaccord entre le leader du gouvernement et l'honorable député de La Salle qui a été un président remarquable et très efficace du comité permanent des transports et des communications et que ce désac-

[L'hon. M. Stanfield.]

cord pourrait avoir de très graves conséquences sur les travaux des comités de la Chambre, le leader du gouvernement à la Chambre consentirait-il à mettre en discussion l'ordre n° 54, inscrit au nom du gouvernement, c'est-à-dire le 3^e rapport du comité permanent des privilèges et des élections, afin que toute la question des travaux futurs des comités soit débattue à la Chambre et résolue définitivement?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je veux que l'on sache qu'il n'y a pas de désaccord entre le député de LaSalle et moi-même. Je suis heureux d'entendre le député louer le travail compétent de mon collègue, au lieu d'attaquer le président comme on l'a déjà fait.

Pour ce qui est de modifier les travaux de la Chambre, j'en conclus que le député de Saint-Jean-Est ne prise guère le sujet de la motion du député de Peace River.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le rappel au Règlement du député de Saint-Jean-Est n'est pas recevable. De fait, il a invoqué le Règlement comme moyen détourné de poser une question au président du Conseil privé. Je pense que si nous laissons aller les choses, l'après-midi passerait à discuter de ce sujet épineux. Sauf erreur, le député de Peace River est sur le point de présenter une motion que la Chambre a hâte d'entendre. Je propose donc que nous passions maintenant aux ordres inscrits au nom du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU EN VERTU DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA POSSIBILITÉ DE TÉLÉVISER ET DE RADIODIFFUSER LES DÉLIBÉRATIONS DE LA CHAMBRE ET DES COMITÉS

M. G. W. Baldwin (Peace River) propose:

Que cette Chambre devrait étudier la possibilité de téléviser et de radiodiffuser les débats de la Chambre et/ou de ses comités.

—Monsieur l'Orateur, je voudrais invoquer le Règlement avant de commencer mes remarques. En raison de l'heure et de l'intérêt manifesté par un certain nombre de représentants à l'égard de la question, ainsi que de leur désir de participer au débat, je serais disposé à proposer une formule d'abnégation, dont je serais la première victime, et qui limiterait à 15 minutes nos interventions, ce qui permettrait à un plus grand nombre de prendre la parole. Vu que la question intéresse et préoccupe beaucoup de gens, nous